

jeudi 22 Février 2024 - n°418

Institutions - Eric Woerth rencontre les Maires de Villes de France

Centre-ville et Commerce - Galeries Lafayette : les Maires de Villes de France pleinement mobilisés pour défendre leurs cœurs de ville et leurs commerces

Finances - Publication du décret actant les 10 milliards d'euros de coupes budgétaires dans le budget de l'État

Développement économique - Le cabinet Trendeo dévoile sa dernière étude

Innovation - Prix Territoria 2024 : les candidatures sont ouvertes

Culture - Présentation de l'Atlas des bibliothèques territoriales

Agenda - Notez bien !

INSTITUTIONS



Eric Woerth rencontre les Maires de Villes de France

Une délégation d'élus de *Villes de France** a reçu ce matin Eric Woerth, ancien Ministre et député de l'Oise, dans le cadre de sa mission sur la rationalisation de l'organisation administrative et la simplification des normes. A l'occasion de cette rencontre, les Maires des *Villes de France* ont notamment plaidé pour une meilleure prévisibilité de leurs ressources durant le mandat, une clarification des compétences entre le bloc local (communes et intercommunalités) et les autres

collectivités, une prise en compte plus effective des charges de centralité des villes, et une amélioration des conditions d'exercice de leurs mandats locaux.

Objet de la Mission

Ancien Ministre et député de l'Oise, Eric Woerth, a été missionné par le Président de la République pour faire des propositions destinées à lever les freins dans l'organisation administrative et envisager toutes les simplifications possibles dans l'action des collectivités locales, de l'Etat, et des services déconcentrés. Des propositions destinées à limiter l'enchevêtrement des compétences, mais aussi la production normative, ou encore leurs auteurs (normes réglementaires) font également parties des attendus demandés à cette mission. Un point d'étape est prévu dans les prochains jours, et le rapport définitif devrait être rendu public par la mission au début du mois de Mai.

Les attentes des Villes de France

Parmi les nombreux sujets de préoccupation exprimés par les Maires des *Villes de France* figurait en premier lieu celui de la nécessaire stabilité et prévisibilité de leurs ressources financières sur l'ensemble du mandat. En effet, ceux-ci regrettent l'instabilité provoquée par les lois de finances successives, qui année après année, ouvrent la possibilité d'une remise en cause des modes d'indexation (et donc du dynamisme) de leurs dotations ou compensations fiscales. En échange de contrat d'objectifs et de moyens ou bien d'une loi de finances pluri-annuelle spécifique aux collectivités locales qui engage l'Etat sur le maintien d'un panier de ressources, les Maires des *Villes de France* se sont par exemple montrés prêts à s'engager sur des objectifs quantifiés relevant de leurs politiques publiques locales.

Toujours sur les aspects financiers, mais aussi en matière de gouvernance locale, les Maires des *Villes de France* ont insisté auprès d'Eric Woerth sur l'importance d'une prise en compte plus effective des charges de centralité des villes, et d'une meilleure représentativité démographique de celles-ci au sein du Conseil communautaire. Sur des politiques publiques spécifiques comme la politique de la ville, le logement, l'assainissement, les Maires présents ont souligné l'utilité de garder de la souplesse dans certains territoires, et plaidé pour une intercommunalité à la carte. Au niveau de l'exercice des compétences, les Maires des villes moyennes restent attachés à la conservation d'une clause de compétence générale pour la commune, et à l'application du principe de subsidiarité à l'échelle de l'intercommunalité. Vis-à-vis de l'intervention croisée des départements, des régions, des EPCI, dans des domaines comme le développement économique, le sport, la culture ou le tourisme, les élus ont estimé qu'une clarification des interventions de chacun était aujourd'hui nécessaire.

Parmi les nombreux autres sujets abordés lors de cette rencontre, les représentants de *Villes de France* ont enfin formulé des préconisations pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux (VAE, retraite, gestion du mandat avec une activité professionnelle), débattu de la possibilité de réinstaurer le cumul de mandats de parlementaire avec un exécutif local (avec plafonnement des indemnités), ou encore envisagé les conditions de mise en place d'un Conseiller territorial unique au niveau du département et de la région.

*Gil Avérous, Maire de Châteauroux, Président de Villes de France - Jérôme Baloge, Maire de Niort - Frédéric Chéreau, Maire de Douai - Olivier Gacquerre, Maire de Béthune - Isabelle Le Callennec, Maire de Vitré - Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin - David Marti, Maire du Creusot - Joaquim Pueyo, Maire d'Alençon

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Galeries Lafayette : les Maires de Villes de France pleinement mobilisés pour défendre leurs cœurs de ville et leurs commerces

Dans un communiqué de presse du lundi 19 février, les Maires de *Villes de France* concernés par les magasins Galeries Lafayette placés en procédure de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Bordeaux depuis le 22 février 2023 se sont mobilisés pour défendre leurs cœurs de ville et leurs commerces.

Pas moins de 11 villes membres du réseau de Villes de France (Agen, Angoulême, Beauvais, Belfort, Chambéry, La Roche-sur-Yon, Libourne, Lorient, Montauban, Niort, Tarbes) font partie des 26 sites concernés par cette procédure de sauvegarde.

Villes de France s'est engagée dès 2018 à travailler pour revitaliser le commerce dans nos centres-villes notamment grâce au programme national « *Action cœur de ville* ». Cette politique publique, pleine et entière, a permis d'engager des moyens importants pour nos cœurs de ville et nous constatons les résultats concrets de ces investissements chaque jour un peu plus.

Les Maires de *Villes de France* se sont engagés pour préserver leurs centres-villes, ils n'abandonneront pas leurs magasins Galeries Lafayette.

En effet, le refus du plan de sauvegarde de ces "enseignes locomotives" aurait un impact considérable sur l'élan recouvré dans nos centres-villes. C'est la raison pour laquelle plusieurs Maires de *Villes de France* se sont montrés intéressés pour réfléchir autour de pistes concrètes et sérieuses afin de pérenniser ces enseignes dans nos cœurs marchands, en visant si nécessaire et si possible, à court terme, la maîtrise foncière de ces sites emblématiques.

FINANCES



Publication du décret actant les 10 milliards d'euros de coupes budgétaires dans le budget de l'État

Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé le 19 février, l'annulation de 10 milliards d'euros de crédits prévus initialement dans le budget de l'État pour l'année 2024, faisant suite à la prévision d'une croissance économique française moins élevée qu'espérée en 2024, ramenée à 1% (au lieu de 1,4%).

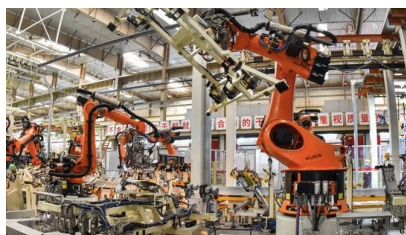
Le décret paru ce jeudi matin au Journal Officiel, acte la diminution de 400 millions d'euros du budget initialement prévu pour le Fonds vert. En effet, le budget du Fonds vert va être ramené à 2,1 milliards d'euros dès cette année au lieu des 2,5 milliards prévus. Ce fonds, créé en 2023 pour accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets en matière de transition écologique, avait pourtant été renforcé en décembre 2023 à hauteur de 2,5 milliards d'euros (contre 2 milliards d'euros en 2023).

Les économies réalisées porteront également sur les dépenses courantes des ministères, l'aide au développement et le dispositif MaPrimeRénov' en matière de rénovation thermique.

S'agissant du dispositif MaPrimeRénov', il bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire de 600 millions d'euros entre 2023 et 2024 au lieu des 1,6 milliard d'euros supplémentaires annoncés initialement.

Enfin, une économie d'un milliard d'euros au total, portera sur « *les opérateurs de l'État* », selon Bruno Le Maire. Parmi les institutions concernées, Bruno Le Maire a cité notamment France compétences, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et Business France.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le cabinet Trendeo dévoile sa dernière étude

Les résultats de la dernière étude menée par le cabinet Trendeo montre un ralentissement de la dynamique emploi/investissement dans le domaine industriel et en particulier pour les créations d'emplois, les ouvertures d'usines ou bien encore les levées de fonds.

L'étude montre « *qu'après une très forte reprise en 2021 et un niveau record en 2022, l'économie française s'inscrit sur une pente descendante, au point que si*

cela continue dans ce sens, les indicateurs cités plus haut passeraient dans le négatif courant 2024. »

L'industrie française fait face notamment à la concurrence des Etats-Unis et du programme « *Inflation Reduction Act*

(IRA) » mais aussi en raison d'un coût de l'énergie nettement moindre outre-Atlantique. Bien évidemment la politique commerciale menée par la Chine constitue aussi une concurrence soutenue pour les entreprises françaises.

D'après l'étude Trendeo, 81 147 emplois industriels ont été créés en France en 2023, contre 36 512 suppressions. Le chiffre d'emplois créés baisse en revanche de plus de 40 000 par rapport à 2022. Concernant les relocalisations d'usines, celles-ci ont augmenté mais ont créé moins d'emplois que ceux détruits par les délocalisations.

Plus en détail, le nombre d'emplois créés a chuté de 56 % dans les métiers du numérique (services en ligne, développement d'applications, ...) ainsi que dans les activités industrielles qui ont perdu près de 10 000 emplois nets. Quatre secteurs industriels sont en revanche épargnés : l'aéronautique, l'informatique électronique, le spatial et les équipements électriques avec le photovoltaïque, le solaire et les batteries.

Pour ce qui est des ouvertures/fermetures d'usines, le solde reste positif avec 137 ouvertures pour 106 fermetures. Ce résultat est toutefois moindre qu'en 2022 (+ 85 usines) et 2021 (+ 125 usines). Parmi les secteurs les plus touchés par ces fermetures de sites, on retrouve l'alimentaire, l'automobile et l'imprimerie. Toutefois, les activités liées à la transition énergétique et environnementale restent sur une dynamique positive. Le cabinet Trendeo note que les grands projets d'usines tels que les gigafactories n'ont pas encore « d'effet d'entraînement » sur la création d'entreprise de taille intermédiaire (ETI).

Enfin, les levées de fonds diminuent aussi en 2023 par rapport à 2022 de l'ordre de 17 %. Certains secteurs sont beaucoup plus impactés que d'autres : l'immobilier, le commerce et l'e-commerce. Concernant le secteur industriel, les levées résistent mieux, notamment, dans la recherche et le développement des secteurs énergétiques. Un « *net retour au nucléaire* » est mis en avant par l'étude, tout comme l'industrie solaire qui revient en force (forte concurrence chinoise) avec un niveau d'investissement soutenu.

INNOVATION



Prix Territoria 2024 : les candidatures sont ouvertes

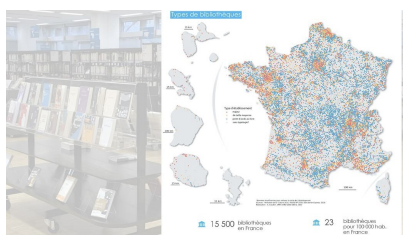
Le Prix Territoria récompense chaque année les précurseurs avec l'objectif de faire connaître et essayer l'innovation dans tous les domaines de l'action publique locale. Nouveaux modes d'action, ouverture à de nouveaux publics, utilisation inédite de technologies, méthodologies innovantes... Toutes les initiatives intéressent ce prix.

Quels sont domaines concernés ?

Le Prix TERRITORIA concerne tous les domaines d'innovation dans les territoires. En 2023, le Jury du Prix TERRITORIA a récompensé 48 lauréats – dont de nombreuses villes moyennes - dans les domaines suivants : attractivité territoriale, culture, communication, démocratie implicite, Eco Maires, Unicef (Enfants et adolescents), gouvernance, innovation managériale, mobilités, pilotage/évaluation des politiques publiques, prévention, qualité de vie, action sociale, ressources humaines, territoires innovants, transformation numérique, transition énergétique, services aux personnes et ville durable.

[En savoir plus](#)

CULTURE



Présentation de l'Atlas des bibliothèques territoriales

La première édition de l'Atlas des bibliothèques territoriales a été dévoilée début février et apporte un éclairage sur la situation de la lecture publique en France. Ce document a été réalisé par le Ministère de la Culture en lien avec l'Observatoire de la lecture publique qui collecte et diffuse annuellement les statistiques d'activité des bibliothèques territoriales grâce à une collaboration rapprochée avec les collectivités locales et notamment les départements.

Cet atlas souligne le rôle des bibliothèques comme premier service culturel de proximité. Elles se déploient sur l'ensemble du territoire en un « maillage serré » et proposent de nombreux services et activités complémentaires à leur cœur de métier, tout en garantissant l'accès pour tous à la lecture publique.

15 778 bibliothèques ont été recensées, offrant une véritable couverture du territoire qui permet à 85 % des français d'accéder à ce service culturel dans leur commune de résidence. L'atlas dénombre en moyenne 23 bibliothèques pour 100 000 habitants. Par ailleurs, 57 % des 15 778 établissements proposent une inscription gratuite à leurs services effaçant ainsi la barrière financière d'accès à la lecture.

[Lien vers l'atlas](#)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024

Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi